



Formation en présentiel



(Source : ministère chargé de l'écologie)

AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) Encadrant et concepteur

Depuis le 1er janvier 2018, l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux est devenue obligatoire. L'ensemble des opérateurs d'engins et des personnels intervenant en urgence sur des opérations de terrassements ou des chantiers en approche de réseaux aériens doivent en être titulaires. Elle passe par l'obtention d'un QCM connecté sur le site officiel du ministère de l'Écologie. La formation que nous proposons a pour but d'acquérir toutes les connaissances nécessaires et de préparer les personnels à la réussite du test.

Déroulement de la formation

Durée : 6 heures (soit 1 jour) en présentiel + 1 heure de test par QCM

Profils des stagiaires : Salariés intervenant en préparation administrative et technique des travaux pour les encadrants et/ou en préparation ou suivi des projets de travaux pour les concepteurs

Prérequis : Compréhension orale et écrit du français

Nombre de participants : De 2 personnes minimum à 10 personnes maximum par session

Modalités et délais d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés aux interventions à proximité de réseaux
- Organiser la prévention lors des travaux à proximité de réseaux
- Connaître les réglementations des DT-DICT et le guide technique
- Identifier les types de réseaux et branchements
- Obtenir la certification AIPR lors des tests QCM du ministère de l'Écologie

Contenu de la formation

- Rôles, missions, responsabilités et obligations de l'opérateur
- Savoir identifier les principaux types de réseaux (enterrés et aériens)
- Mesurer les risques liés aux réseaux
- La réglementation des réseaux
- Les procédures à mettre en place en phase préparation de travaux (DT-DICT)
- Les EPC et EPI d'une équipe intervenante
- Les marquages - piquetages
- Les moyens de repérage
- Les indicateurs
- Connaître les différents intervenants des réseaux et leurs rôles et responsabilités
- Les travaux à proximité de réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Savoir identifier et gérer les situations dangereuses
- Connaître les démarches en cas d'accident

Organisation de la formation

SAS SECURIS-COURS | 738 Chemin des Rousselles LACENAS 69640 | Numéro SIRET: 510 989 189 00012 |

Numéro de déclaration d'activité: 82 69 10437 69 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes)

V1-juin 2021



Équipe pédagogique : Formateur détenant l'AIPR opérateur / encadrant et concepteur avec une expérience dans le domaine du BTP – chargé de prévention

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation
- Tableau blanc ou paperboard
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Des tablettes numériques pour le QCM
- Support pédagogique remis au stagiaire
- Le stage s'appuie sur des études de cas, des questions réponses, partage d'expériences

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Tout au long de la formation, le support pédagogique contient une multitude de questions officielles qui préparent aux tests finals. Des entraînements seront effectués après la phase d'apprentissage. 30 questions, chaque réponse détermine un score selon les critères suivants :
 - Réponse bonne : + 2 points
 - Réponse « je ne sais pas » : 0 points
 - Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
 - Réponses fausse à une question prioritaire : - 5 points
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction de la formation

Modalités d'accès aux personnes handicapées

Les modalités d'accès correspondent aux dispositions de l'entreprise en intra.
Pour les formations en inter-entreprises, nous choisissons des salles accessibles au PMR (parking, restauration...)
SECURIS-COURS prend les mesures nécessaires à l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponible

Modalités de certification

Résultats attendus : Les stagiaires devront obtenir un score minimal de 48 points au QCM

Modalités d'obtention : Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Formation certificative

Durée de validité : 5 ans

Tarifs : 240 € HT en inter-entreprises et à partir de 600 € HT en intra (forfait groupe)



Nouveauté



Nouveauté

Taux de satisfaction de nos stagiaires en 2020

Taux de réussite 2020